



indemnité d'occupation=prime à l'adultère

Par **GUILHEM**, le **23/04/2010** à **10:27**

INDEMNITE D'OCCUPATION = PRIME A L'ADULTERE
ET A L'ABANDON DE DOMICILE

Suite à relation adultère, mon épouse m'a quittée en octobre 2006. Elle loue actuellement un appartement (700 €/mois). Au jour de non conciliation, le juge (Tours) m'autorise à rester dans la maison commune avec paiement d'une indemnité d'occupation. Or, la propriété du couple affiche un loyer estimé à 1600 €/mois environ. Je devrai donc mensuellement à mon épouse $1600/2 = 800$ € par mois. Mon épouse fonctionnaire gagne trois fois plus que moi. De plus, je suis en situation de précarité (sans contrat de travail) avec un salaire inférieur à 800 € mensuel. Sans revenus fixes, je ne peux envisager d'autre logement jusqu'au moment de la liquidation du régime mat. Je précise aussi avoir 10 ans de plus que mon épouse (nous n'avons pas d'enfant) et avoir apporté une somme bien plus conséquente (que madame) pour la construction de notre maison. La situation s'éternise depuis 4 ans soit 38 400 € que je devrai à Mme

J'ai fait appel de la non conciliation à la Cour d'Appel d'Orléans. J'ai été débouté, une vraie catastrophe financière pour moi...

Que me conseillez-vous ?